

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Primaire d'accrochage façade

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie principale d'utilisation : Utilisation industrielle, Utilisation commerciale, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/du mélange : Sous-couche

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation : Le produit doit être utilisé uniquement pour l'usage spécifié dans la fiche technique ou les instructions de traitement.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg

67610 La Wantzenau

FRANCE

T +33 (0) 3 88 59 22 95 - +33 (0) 6 51 94 64 99

info@biofa.fr - www.biofa.com

Adresse e-mail de la personne compétente responsable du SDS : administration@biofa.fr

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physico-chimiques nocifs et effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement

D'après nos connaissances, ce produit ne présente pas de risques particuliers si les règles d'hygiène professionnelle sont respectées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de sécurité (CLP) : P102 - Ne pas laisser à la portée des enfants. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH211 - Attention ! Lors de la pulvérisation, des gouttelettes dangereuses pour les poumons peuvent se former. Ne pas respirer l'aérosol ou le brouillard.

Fermeture sécurisée pour enfants : Non applicable

Avertissement tactile de danger : Non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune autre information disponible

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de titane (Remarque 10)	CAS-N°: 13463-67-7 CE-N°: 236-675-5 CE Index-N°: 022-006-00-2 REACH-N°: 01-2119489379-17	≥1-< 3	Carc. 2, H351

Remarque 10 : La classification comme « cancérigène par inhalation » ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant au moins 1 % de dioxyde de titane sous forme de particules ou incorporées dans des particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm. Libellé des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours en cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais et assurer une respiration sans entrave.
Premiers secours en cas de contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers secours en cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau.
Premiers secours en cas d'ingestion : En cas de malaise, appeler le centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information disponible

4.3. Indications sur une assistance médicale immédiate ou un traitement spécial

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Jet d'eau pulvérisé. Poudre d'extinction. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Libération possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé aux situations d'urgence

Mesures d'urgence : Aérer la zone contaminée.

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



6.1.2. Équipes d'intervention

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Pour plus de détails : voir section 8 "Limitation et contrôle de l'exposition/Équipement de protection individuelle".

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide renversé avec un matériau absorbant.

Informations complémentaires

: Acheminer les substances ou résidus solides vers une installation agréée.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre

Mesures de protection pour une manipulation sûre et hygiène

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle. : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions de stockage sûres en tenant compte des incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Protéger du gel.

Température de stockage

: 5 – 25 °C

Classe de stockage (LGK)

: LGK 12 - Liquides non combustibles

7.3. Applications finales spécifiques

Voir section 1.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

8.1.1 Limites nationales pour l'exposition professionnelle et limites biologiques

TiO2 (13463-67-7)	
Allemagne - Limite d'exposition sur le lieu de travail (TRGS 900)	
VLE (Valeur Limite d'Exposition TWA) [1]	10 mg/m ³ E (mg/m ³)
Silice amorphe (7631-86-9)	
Allemagne - Limite d'exposition sur le lieu de travail (TRGS 900)	
Dénomination locale	Acides silicieux, amorphes
VLE (Valeur Limite d'Exposition TWA) [1]	4 mg/m ³ (E)
Remarque	DFG - Commission du Sénat pour l'examen des substances dangereuses pour la santé de la DFG (Commission MAK); 2 - Silice amorphe colloïdale (7631-86-9) y compris la silice pyrogène et la silice produite par voie humide (silice précipitée, gel de silice; Y - Aucun risque d'atteinte foetale n'est à craindre si la limite d'exposition sur le lieu de travail et la limite biologique (BGW) sont respectées
Référence légale	TRGS900

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



8.1.3. Polluants atmosphériques émis

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. Valeurs DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

8.2.1. Dispositifs techniques de contrôle appropriés

Dispositifs techniques de contrôle appropriés :

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle - Symbole(s) :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Lunettes de protection bien ajustées

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection adaptés au travail

Protection des mains :

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

Porter un équipement de protection respiratoire adéquat en cas de ventilation insuffisante

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Éviter toute libération dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Léger.
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosion	: Non disponible
Limite inférieure d'explosion (LIE)	: Non disponible
Limite supérieure d'explosion (LSE)	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



Température de décomposition	: Non disponible
Valeur de pH	: 11 ISO 4316
Viscosité, cinématique	: Non disponible
Viscosité, dynamique	: 3000 mPa·s ISO 2555
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: 1,4 g/cm ³
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Taille des particules	: Non applicable
Distribution de la taille des particules	: Non applicable
Forme des particules	: Non applicable
Rapport d'aspect des particules	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'absorption des particules	: Non applicable
Surface spécifique des particules	: Non applicable
Poussiérosité des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations sur les classes de dangers physiques

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques techniques de sécurité

Teneur en COV : ≤ 10 g/l

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être formé.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Effet corrosif/irritant sur la peau	: Non classé pH -Valeur : 11 ISO 4316

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



Grave atteinte aux yeux/irritation : Non classé pH-Valeur:
11 ISO 4316

Sensibilisation des voies respiratoires/peau : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Carcinogénicité : Non classé.

Oxyde de titane (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut être cancérigène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes après exposition unique : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes après exposition répétée : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Le produit n'est ni nuisible pour les organismes aquatiques ni ne provoque de dommages durables à l'environnement.
Dangereux pour le milieu aquatique, court terme (aigu) : Non classé Dangereux pour le milieu aquatique, long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et biodégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Conseils pour l'élimination

13.1. Procédures de traitement des déchets

Procédures de traitement des déchets Code EAK : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé. : 08 01 12 - Déchets de peinture et de vernis, à l'exception de ceux tombant sous 08 01 11

SECTION 14 : Informations sur le transport

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021 Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro UN ou IDNuméro				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation d'expédition UN appropriée				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classes de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Risques pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible				

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport fluvial

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport de gros volume par voie maritime selon les instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15 : Réglementations

15.1. Réglementations en matière de sécurité, santé et protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le Mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH

Ne contient aucune substance listée dans l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. Teneur en COV : ≤ 10 g/l

15.1.2. Règles nationales

Allemagne

Classe de risque pour l'eau (WGK)

: WGK 1, Faiblement dangereux pour l'eau (Classification selon AwSV, Annexe 1)

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



Réglementation des accidents (12. BImSchV)

: Ne relève pas de la réglementation des accidents (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité des substances

Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie navigable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BKF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
BOD	Demande biochimique en oxygène (DBO)
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Valeur d'exposition dérivée avec impact minimal
DNEL	Valeur d'exposition dérivée sans impact
CE-n°	Numéro de la Communauté Européenne
EC50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme Européenne
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
IATA	Association du Transport Aérien International
CIMD	Réglementation des marchandises dangereuses pour le transport maritime international
CL50	Concentration létale pour 50 % d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose médiane létale)
LOAEL	Dose la plus basse avec effet nocif observable
CSEO	Concentration sans effet nocif observable
NOAEL	Dose sans effet nocif observable
NOEC	Concentration la plus élevée testée sans effet nocif observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Valeur limite d'exposition
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration estimée sans effet
RID	Règlement pour le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
STEP	Station d'épuration
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
LMT	Limite médiane de tolérance
COV	Composés organiques volatils
CAS-No.	Numéro du Chemical Abstract Service
N.A.S.	Non autrement spécifié

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE FACADE

Fiche de sécurité conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 y compris le règlement modificatif (UE) 2020/878 Date de publication : 13.09.2021 Date de révision : 13.09.2021
Remplace : 20.03.2015

Numéro de la fiche de sécurité : 11621-0016

Version : 2.0



Abréviations et acronymes :	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbatrices endocriniennes
DOT	Ministère des Transports
TDG	Transport de marchandises dangereuses
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, Règlement (CE) n° 1907/2006
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
IBC-Code	Code international pour la sécurité du transport de produits chimiques dangereux et de liquides dangereux en vrac par mer
CLP	Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78 : La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ADG	Transport de marchandises dangereuses en Australie

Autres informations

: Les informations des sections 4 à 8 et 10 à 12 ne concernent pas toujours l'utilisation et l'application correcte du produit (voir informations d'utilisation/spécialistes), mais plutôt la libération de grandes quantités en cas d'accidents et d'irrégularités. Les informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit/des produits et se basent sur notre connaissance actuelle. Veuillez consulter les fiches techniques du produit pour les spécifications de livraison. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit/produits décrits au sens des réglementations légales de garantie.

Texte complet des phrases H et EUH :	
Carc. 2	Carcinogénicité, catégorie 2
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211	Attention ! Lors de la pulvérisation, des gouttelettes dangereuses pour les poumons peuvent se former. Ne pas inhaler les aérosols ou les brouillards.
H351	Peut probablement provoquer le cancer.

Ces informations se basent sur nos connaissances actuelles et visent uniquement à décrire le produit en termes de santé, sécurité et conditions environnementales. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.